

## FORMATION 2025

# Définir une stratégie de diffusion pour les ensembles de musique de création et de patrimoine

**Durée :** 21 heures

**Horaires :** 9h à 17h

**Coût :** 750 € ttc / personne

**Organisme de formation :** CNM

**Calendrier et villes d'accueil :**

- 3 février 2025 - Rouen
- 18 mars 2025 - Caen
- 19 mai 2025 - Rouen

**Formatrice :** Marthe Lemut, fondatrice du bureau de production et de diffusion Or Not.

### Présentation de la formation :

Cette formation vise à transmettre des clés de compréhension de l'exercice de la diffusion afin de donner aux participants une bonne méthodologie pour les aborder. L'axe de travail est le développement de la musique en direction des lieux de programmation pluridisciplinaire.

### Démarche :

Cette formation propose un dispositif d'accompagnement collectif et thématique en trois jours d'ateliers fonctionnant sur les modalités du partage, du retour et du transfert d'expériences entre les participants et la formatrice.

Les points suivants seront abordés :

#### Jour 1 - Les fondamentaux de la diffusion

Où commencent et où s'arrêtent les missions de diffusion ? Comment porter une parole artistique quand on n'est pas artiste ?

#### Jour 2 - Un nouveau paradigme

Il s'agit de repérer les nouvelles façons de programmer, repérer des tendances.

#### Jour 3 - L'organisation du temps

Définir une stratégie de diffusion ? Quelle est l'économie de la diffusion ? Comment maîtriser sa communication ?

### Objectifs :

Il s'agit de s'appuyer sur des expériences de terrain pour offrir des réponses concrètes aux problèmes rencontrés par les participant.e.s dans la pratique de leurs métiers ; de donner des clés, permettre la compréhension des enjeux et engager une démarche personnelle.

### Publics :

Ces trois jours d'ateliers sont destinés aux Ensembles de musique de création et de patrimoine en voie de structuration. Ils visent à renforcer leur professionnalisation en consolidant leurs efforts de diffusion.

Ils concernent les porteurs de projets et les personnes qui les accompagnent à l'administration, au développement ou à la diffusion.

**Nombre de places :** 12

(2 places maximum par structures).

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### VOUS RELEVEZ DU RÉGIME DE L'INTERMITTENCE

**Étape 1 :** Faire un point sur vos possibilités de financement de la formation

Prendre rendez-vous avec votre conseillère Afdas en région :

[normandie@afdass.com](mailto:normandie@afdass.com) / Tel : 01 44 78 39 39

Durant ce rendez-vous votre conseillère :

- Vous indiquera les possibilités de financements,
- Vous indiquera la démarche à suivre pour effectuer une demande de financement

**Étape 2 :** Vous inscrire à la formation

Effectuer votre demande d'inscription sur le site du CNM, qui vous transmettra ensuite un devis.

<https://cnm.fr/liste-des-formations-du-centre-national-de-la-musique/>



**Étape 3 :** Effectuer la demande de prise en charge financière

Effectuer une demande de financement auprès de l'Afdas directement sur leur plateforme numérique :

<https://afdass.my.site.com/Particulier>



**Étape 4 :** S'organiser

Une fois votre demande de financement validée par l'Afdas, n'oubliez pas de bloquer les dates de la formation dans votre agenda !

### VOUS ÊTES SALARIÉ.E PERMANENT.E

**Étape 1 :** faire un point sur les possibilités de financement avec votre employeur.

Votre employeur prend rendez-vous avec la conseillère Afdas de la structure :

[normandie@afdass.com](mailto:normandie@afdass.com) / Tel : 01 44 78 39 39

Durant ce rendez-vous, la conseillère :

- Indiquera les possibilités de financements à votre employeur
- Indiquera la démarche à suivre pour effectuer une demande de financement

**Étape 2 :** Vous inscrire à la formation

Votre employeur effectue une demande d'inscription sur le site du CNM, qui transmettra ensuite un devis.

<https://cnm.fr/liste-des-formations-du-centre-national-de-la-musique/>



**Étape 3 :** Effectuer la demande de prise en charge financière

Votre employeur effectue une demande de financement directement sur la plateforme numérique de l'Afdas :

<https://afdass.my.site.com/Adherent>



**Étape 4 :** S'organiser

Une fois votre demande de financement validée par l'Afdas, n'oubliez pas de bloquer les dates de la formation dans votre agenda !